



Montpellier, le 26 janvier 2015

Tir sur un jeune Aigle de Bonelli début 2015 en Lot-et-Garonne

Début janvier, un jeune aigle de Bonelli a été récupéré blessé dans un poulailler du Lot-et-Garonne, sur la commune de Bajamont. Cet oiseau, qui était observé depuis plusieurs jours, avait soudainement disparu après que le propriétaire du terrain ait entendu deux coups de feu. L'oiseau, récupéré par la Société pour l'étude et la protection de la nature en Lot-et-Garonne (SEPANLOG) a été acheminé au centre régional de sauvegarde de la faune sauvage d'Aquitaine à Torreins, géré par l'association, pour y subir des examens. Si les radiographies n'ont pas permis de déceler la présence de plombs, le rachis éclaté de la majorité des rémiges primaires (les grandes plumes du bout des ailes qui permettent la propulsion), ne laisse aucun doute sur l'origine de la blessure qui est imputable à un tir. Ce jeune aigle pourrait être relâché dans 3 ou 4 mois après récupération de ses plumes et ses capacités voilières.

Bagué, cet oiseau a pu être identifié comme l'unique jeune produit en 2014 par le seul couple d'Aigle de Bonelli installé dans le Var (Provence).

Un rapace dans une situation toujours préoccupante

L'Aigle de Bonelli reste à ce jour le rapace le plus menacé de France avec seulement 32 couples cantonnés sur notre territoire. Il bénéficie, à ce titre, d'un Plan national d'actions (PNA) dont les principaux objectifs sont de conforter les effectifs de la population reproductrice, de réduire voire éliminer les principales menaces qui pèsent sur sa survie (électrocution, tir illégal, modification des habitats) tout en maintenant et améliorant la capacité d'accueil des sites vacants et potentiels. Difficile à estimer, le tir illégal reste une source majeure de mortalité de l'espèce avec une augmentation inquiétante des cas recensés ces dernières années.

Que deviennent les aiglons après leur envol ?

Après leur envol les jeunes restent plusieurs semaines dépendants des parents puis s'émancipent progressivement et se dispersent dans une direction préférentielle sud-ouest jusqu'en Espagne (quelques oiseaux « s'égarent » toutefois presque chaque année vers le nord et l'ouest loin de la région méditerranéenne). Pendant un à quatre ans ils évoluent sur un vaste espace du sud-est de la France au centre de l'Espagne. Durant cette période d'erratismes, ils s'exposent aux diverses menaces citées plus haut et subissent donc d'importantes pertes. Moins de 50% des jeunes atteignent l'âge de un an et très peu (10 à 20 %) atteindront 4 ans, âge moyen théorique pour former un couple et se reproduire. Ainsi, chaque année on ne peut guère compter en moyenne que sur 3-6 aigles supplémentaires pour remplacer les adultes qui disparaissent (en moyenne 6 chaque année). A eux seuls, les jeunes produits par la population française ne seraient donc pas assez nombreux pour compenser la perte d'adultes et encore

moins pour former de nouveaux couples. Heureusement de jeunes oiseaux nés en Espagne (essentiellement en Catalogne) s'installent en France (l'inverse se produit aussi) et équilibrent ainsi les effectifs. Voilà qui explique en bonne partie pourquoi la population française stagne ou progresse très difficilement.

Un acte irresponsable qui coûte cher à tous

Un acte aussi irresponsable met à mal les efforts humains, techniques et financiers consentis par chacun des partenaires aussi bien les naturalistes, les gestionnaires, les élus et les chasseurs locaux. Il n'a, pour cette fois, pas eu de conséquences mortelles immédiates mais le chemin sera encore long pour cet oiseau avant qu'il puisse recouvrer la liberté et tenter de s'installer en vue de se reproduire à son tour en région méditerranéenne.

Par ailleurs les acteurs du Plan national d'actions en faveur de l'Aigle de Bonelli rappellent que le tir sur une espèce protégée est passible de 12 mois de prison ferme et 15 000 € d'amende.

Contacts presse :

Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de Languedoc-Roussillon : Muriel Chauvel – 04 34 46 6368

muriel.chauvel@developpement-durable.gouv.fr

Contacts :

Conservatoire d'espaces naturels du Languedoc-Roussillon (coordinateur technique du Plan National d'Actions Aigle de Bonelli) : Olivier Scher – 04 67 29 90 65

pna@cenlr.org

Conservatoire d'espaces naturels de PACA (opérateur technique du Plan National d'Actions Aigle de Bonelli en PACA) : Irène Nzakou – 04 42 26 74 31

irene.nzakou@ceep.asso.fr

Ligue pour la Protection des Oiseaux Coordination Rhône-Alpes - (coordinateur technique du Plan National d'Actions Aigle de Bonelli en Rhône-Alpes) : Michel Mure – 04 75 35 55 90

michel.mure@lpo.fr

Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de Languedoc-Roussillon (coordinatrice du Plan National d'Actions Aigle de Bonelli) : Patrick Boudarel – 04 34 46 66 54

patrick.boudarel@developpement-durable.gouv.fr

Société pour l'étude et la protection de la nature en Lot-et-Garonne : Alain Dal Molin – 05 53 79 65 95 rn.maziere.adm@orange.fr

Site du Plan national d'actions en faveur de l'Aigle de Bonelli : <http://www.aigledebonelli.fr/>